



## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 02 avril 2025

Suite à la commission financière du lundi 31/03/2025 17h30, le mercredi 02 avril 2025, à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Nadège COURCHÉ, Maire.

### **PRÉSENTS :**

Mme COURCHÉ, Mesdames ALEXANDRE-LEMESLE, TASSERIE, LABBÉ, Messieurs CERTAIN, COURSEAUX, LEFEBVRE, OGER, TSJOEN

### **ABSENTS :**

Madame MAQUET, excusée, ayant donné procuration à Mme Courché ; Mme MOREL, excusée, ayant donné procuration à Mr Certain ; Mme VEERAYEN, excusée, ayant donné procuration à Mr Tsjoen ;

Monsieur TSJOEN est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente a été adopté à l'unanimité

### • **DELIBERATION 8-2025 Compte Financier Unique 2024**

L'article 242 de la loi de finances 2019 dispose que le Compte Financier Unique – CFU- se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion. Ce document est désormais commun avec le comptable public.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Locales, Mme le Maire se retire et sous la présidence du doyen, le Conseil Municipal examine les dépenses et recettes détaillées de la section de Fonctionnement et la section d'Investissement, dont les résultats s'établissent ainsi :

| <i>FONCTIONNEMENT</i>                               | Réalisations         |
|-----------------------------------------------------|----------------------|
| DEPENSES                                            | 865 210,99           |
| RECETTES                                            | 1 017 738,52         |
| EXCEDENT de l'exercice 2024                         | <b>152 527,53</b>    |
| Report de fonctionnement 2023 (002)                 | +1 437 242,55        |
| Résultat en Fonctionnement                          | <b>+1 589 770,80</b> |
| <i>INVESTISSEMENT</i>                               |                      |
| DEPENSES                                            | 471 714,53           |
| RECETTES                                            | 331 575,33           |
| Déficit de l'exercice 2024                          | <b>-140 139,20</b>   |
| Report d'investissement 2023 (001)                  | 3 530,15             |
| Résultat en Investissement                          | <b>-136 609,05</b>   |
| Restes à réaliser                                   | -325 367,00          |
| <b>Besoin net - section d'investissement (1068)</b> | <b>-461 976,05</b>   |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le Compte financier unique 2024 et n'émet pas d'observations sur les comptes présentés.

- **DELIBERATION 9-2025 Affectation du Résultat**

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal en section d'investissement pour équilibrer cette section.

A l'unanimité l'assemblée délibérante décide d'affecter la somme de 461.976,05 euros et les résultats se présentent donc comme suit :

|   |                                                         |                |               |
|---|---------------------------------------------------------|----------------|---------------|
| ↗ | Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :         | 461 976,05 €   |               |
| ↗ | Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : | 1 127 794,03 € |               |
| ↗ | Déficit d'investissement reporté (R001) :               |                | -136 609,05 € |

- **DELIBERATION 10-2025 - Subvention de Fonctionnement aux associations 2025**

Les demandes de subventions de fonctionnement des associations sont présentées à l'assemblée délibérante.

Après discussion, il a été convenu de reporter le sujet. L'attribution des subventions 2025 sera votée au prochain conseil municipal.

- **DELIBERATION 11-2025 Budget primitif 2025**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la proposition de budget primitif 2025.

Après délibération, et avoir défini les investissements projetés, le Conseil Municipal décide de voter à l'unanimité le budget primitif 2025. Les dépenses et les recettes s'équilibrent ainsi :

|                       |  |                |
|-----------------------|--|----------------|
| <b>FONCTIONNEMENT</b> |  |                |
| DEPENSES              |  | 2.035.933,03 € |
| RECETTES              |  | 2.035.933,03 € |
| <b>INVESTISSEMENT</b> |  |                |
| DEPENSES              |  | 4.187.324,14 € |
| RECETTES              |  | 4.187.324,14 € |

- **DELIBERATION 12-2025 -Taxes Locales 2025**

Madame le Maire présente les bases d'imposition prévisionnelles 2025 transmises par la Direction des Finances Publiques. Il convient de se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières appliqués en 2025.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux sur le foncier bâti et non bâti.

Les taux se présentent ainsi pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière sur le Foncier bâti : 39,20 %
- Taxe Foncière sur le Foncier non bâti : 43,10 %
- Taxe d'habitation (résidences secondaires, logements vacants, ...) : 7,73 %

- **DELIBERATION 13-2025 – Projet 2025**

Les membres du Conseil Municipal, lors de l'adoption du budget primitif, ont défini les projets retenus pour l'année 2025 :

#### Projets prioritaires :

- L'Assainissement collectif
- La seconde étape DECI / Défense incendie
- La continuité de l'aménagement du clos Masure (Terrain ludique et biodiversité), financé en partie par : le fond vert 97.312€ ; par le Département 25.000 € ; par la Région 33.387€
- Les travaux de restauration du parking rue des châtaigniers
- Les travaux d'extension de l'école - Des aides ont été accordées et connues pour ce projet : Dotation d'Equipe des Territoires Ruraux - DETR 179.897,50 €. Nous sommes en attente de réponse pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL – par le Département et l'Agence de l'eau.
- Les travaux d'embellissement du cimetière - La commune bénéficie d'une aide pour 7078,73 € par le Département.
- L'effacement de réseaux rue des châtaigniers
- L'effacement de réseaux pluriannuel
- L'achat d'une œuvre d'art réalisé par un artiste Remotais, décédé en 2024. Elle est destinée à lui rendre hommage.
- Le projet d'achat de la parcelle A 1097. Un emprunt est envisagé, qui sera autofinancé par les loyers.

#### Projets 2025 selon disponibilités budgétaires :

- Achat de chaises et tables - salles municipales
- Le jardin du souvenir
- La rénovation de la salle culturelle

#### Projets évoqués pour le futur :

- L'effacement de réseaux – pluriannuel 2026/2035
- Le renouvellement de mobilier de la Mairie
- Démolition des anciennes classes
- La sécurisation de la rue des châtaigniers
- La place du village
- Le cimetière - reprise de concessions
- Vitraux de l'église et illumination
- Le chauffage de l'église
- La suite DECI : Défense incendie
- L'achat d'étagère pour l'archivage mairie
- L'achat d'une fontaine à eau pour le cimetière
- La restauration du mur intérieur de l'église
- La restauration du monument aux morts
- La restauration du calvaire du cimetière
- L'achat d'équipement divers – secrétariat/périscolaire
- L'achat d'équipement divers – service technique
- La réfection parvis de la mairie

Après avoir pris connaissance du plan de financement, les membres de l'assemblée délibérante décident et autorisent Mme le Maire à engager ces projets.

Séance levée à 22 h 00